



PREFECTURE DES LANDES

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A LA DELIVRANCE D'UNE AUTORISATION UNIQUE POUR L'AMENAGEMENT D'UN MERLON DE PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS SUR LE POURTOUR DU CAMPING « LA CLAIRIERE » A SAINT-PAUL-EN- BORN

**Demandeur: Camping « La Clairière», représenté par M. Sébastien
RAVAIL, Propriétaire.**

Une enquête publique portant sur le projet susmentionné, est ouverte en mairie de SAINT-PAUL-EN-BORN durant **31 jours consécutifs du lundi 24 avril 2017 au mercredi 24 mai 2017 inclus.**

Le Préfet des Landes est l'autorité compétente pour délivrer l'autorisation unique concernant l'aménagement d'un merlon de protection contre les inondations sur le pourtour du camping « La Clairière » sur la commune de SAINT-PAUL-EN-BORN.

M. Jean-Louis LEVET, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Toute personne intéressée pourra consulter le dossier d'enquête, en mairie de SAINT-PAUL-EN-BORN (40200) aux jours et heures habituels d'ouverture au public, soit du lundi au vendredi, de 08 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00 et le samedi de 10 h 00 à 12 h 00 et inscrire sur le registre ouvert à cet effet toute(s) observation(s) qu'elle jugera utile. Le dossier sera par ailleurs consultable sur le site internet des services de la Préfecture des Landes <http://www.landes.gouv.fr/enquetes-publiques-r337.html>.

Les observations relatives au projet pourront être envoyées à la **Mairie de SAINT-PAUL-EN-BORN**, à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur par courrier (39 route de Pontenx – 40200 SAINT-PAUL-EN-BORN) ou par courriel à l'adresse suivante : mairie.stpaulenborn@wanadoo.fr avant la clôture de l'enquête.

M. Jean-Louis LEVET, commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations dans les conditions suivantes :

- lundi 24 avril 2017: de 09 h 00 à 12 h 00
- vendredi 05 mai 2017 : de 14 h 00 à 17 h 00
- samedi 13 mai 2017 : de 10 h 00 à 12 h 00
- jeudi 18 mai 2017: de 09 h 00 à 12 h 00
- mercredi 24 mai 2017 : de 14 h 00 à 17 h 00

Toute information portant sur ladite demande pourra être sollicitée auprès du maître d'ouvrage, M. Sébastien RAVAIL propriétaire du camping « La Clairière ».

Copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur seront déposées dans la mairie de **SAINT-PAUL-EN-BORN (40200)** et à la Préfecture des Landes (Direction départementale des Territoires et de la Mer – Service Police de l'Eau et Milieux Aquatiques) et sur le site internet des services de la Préfecture des Landes où elles seront tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête ainsi que sur le site internet de la Préfecture.

LE PREFET